

1964, nil; 1965, \$1,750.00; 1966 nil; 1967, nil; 1968, nil; (2) Albert Patry, Beaumont (P.Q.). 1966, \$100.00; 1967, \$690.00. (2) Ovila Prévost, St-Charles-de-Bellechasse (P.Q.). 1966, \$100.00; 1967, \$2,353.86.

LÉVIS: (1) Julien Dumont, 96, rue Fraser, Lévis (P.Q.). 1962, \$1,619.00; 1963, \$1,864.78; 1964, nil; 1965, \$2,006.88; 1966 nil; 1967, nil; 1968, nil. (2) Evan B. Atkinson, 4, rue St-Félix, Lévis (P.Q.). 1966, \$100.00; 1967, \$602.00; 1968, \$2,781.18.

FRONTENAC: (3) Wilfrid Roy, St-Pierre-de-Broughton (P.Q.). 1966, \$100.00. Jos.-Luc Roy, 143, avenue Cartier, La Guadeloupe (P.Q.). 1967, \$841.00; 1968, \$2,397.90.

LOTBINIÈRE: (1) W. Desruisseaux, Sainte-Croix (P.Q.). 1962, \$1,600.00; 1963, \$1,700.00; 1964, nil; 1965, \$1,750.00; 1966, nil; 1967, nil; 1968, nil. (2) Horace Bergeron, 99 est, rue Notre-Dame, Victoriaville (P.Q.). 1966, \$75.00; 1967, \$628.00; 1968, \$2,646.53.

RICHMOND: (3) J.-Philippe Bourque, Chemin Richmond, Windsor (P.Q.). 1966, \$100.00; 1967, \$556.00; 1968, \$2,197.20.

COMPTON: (3) Hervé Blouin, St-Isidore-d'Aukland (P.Q.). 1966, \$75.00; 1967, \$616.00; 1968, \$2,518.12.

SHEFFORD: (1) Paul Langlois, 196, avenue du Parc, Granby, (P.Q.). 1962, \$1,744.00; 1963, \$2,333.69; 1964, nil; 1965, \$2,732.58; 1966, \$50.00; 1967, \$592.00; 1968, \$2,489.30.

LES INSCRIPTIONS D'ÉTUDIANTS AUX BUREAUX DE MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 631—M. Orlikow:

1. Combien d'étudiants d'école secondaire et d'université se sont inscrits aux bureaux de main-d'œuvre du Canada pour obtenir un emploi d'été durant les mois de mai, juin, juillet et août des années 1966, 1967 et 1968?

2. De ce nombre, combien ont obtenu un emploi et combien n'ont pu obtenir d'emploi du Ministère au cours de chacun des mois et de chacune des années ci-haut mentionnées?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Les clients des Centres de main-d'œuvre du Canada qui recherchent un emploi temporaire sont servis par ordre d'inscription. Dans le passé, les étudiants n'étaient pas considérés comme un groupe spécial mais plutôt comme des individus qui avaient droit au même service que tous les autres clients. C'est pour ces raisons que les statistiques de 1966, 1967 et 1968 sur l'inscription des étudiants aux Centres de main-d'œuvre du Canada n'ont pas été compilées séparément et n'existent pas comme telles.

2. Pour les mêmes raisons mentionnées ci-dessus, le nombre des étudiants qui ont été placés au travail et le nombre de ceux à qui le ministère n'a pu offrir d'emploi ne peuvent être déterminés avec précision. Le chômage durant l'été chez les personnes âgées de 14 à 24 ans, qui était d'un niveau peu élevé dans les années précédentes, a accusé une forte augmentation en 1968. Une campagne de publicité intensive lancée vers la fin de juillet, et un effort accru des Centres de main-d'œuvre du Canada, ont produit un effet positif. On a tenu compte séparément du nombre des étudiants qui ont obtenu un emploi et des autres clients qui ont obtenu du travail de nature temporaire, du 25 juillet au 11 septembre 1968. Durant cette période, 13,131 étudiants ont trouvé un emploi.

LA BROCHURE «CANADIAN OPPORTUNITIES—HOUSING»

Question n° 688—M. Nesbitt:

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration fera-t-il une enquête au sujet d'une brochure publiée par son Ministère et distribuée, semble-t-il, aux immigrants éventuels outre-mer sous le titre *Canadian Opportunities—Housing* afin de s'assurer pourquoi les appartements Juliana d'Ottawa ont été choisis comme appartements typiquement canadiens, et de voir si les propriétaires doivent déboursier pour la publicité gratuite que leur fait une photo couleurs d'une page entière?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui. La brochure ne dit pas que l'édifice en question est un appartement typiquement canadien. Elle comporte plutôt plusieurs photos qui veulent illustrer les diverses formes de logement au Canada et aucune n'est présentée comme le logement «typique». La brochure ne révèle ni le nom de l'édifice, ni son adresse, ni le nom de la ville. Bien plus, elle n'est pas diffusée au Canada. Il est donc difficile de voir en quoi cela peut constituer une publicité gratuite pour les propriétaires.

LA STATUE DE SIR CHARLES TUPPER SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Question n° 704—M. Coates:

Le gouvernement étudie-t-il l'opportunité d'ériger, sur la colline parlementaire, une statue à la mémoire de sir Charles Tupper et, dans l'affirmative, quand cela se fera-t-il et, dans la négative, pourquoi n'en fait-on rien?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): Pour le moment, le gouvernement n'envisage pas de donner plus d'ampleur au projet des statues pour y inclure d'autres personnes qui, à un certain moment, ont occupé le poste de premier ministre, y compris Sir Charles Tupper.